

à

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

objet : poursuite des travaux à la chapelle de La Rochette.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à notre dernière Assemblée Générale du mardi 14 août 2012, il m'a été demandé de vous rapporter l'action menée par l'Association concernant la sauvegarde de la chapelle Saint Roch et Saint Sébastien de La Rochette..

Comme envisagé, et après accord écrit de votre part, l'Association a fait mettre en peinture le toit du clocher par l'entreprise Sonzogni (pour 3085,68 euros) , demandé la fabrication (en raison de leur dégradation) d'un nouveau coq et d'une nouvelle boule pour la croix de faîtage par l'entreprise Bernon (pour 740 euros), et l'achat d'une plaque de cuivre pour assurer l'étanchéité entre la croix et le clocher (pour 111,19 euros).

Si la mise en peinture a été faite à l'automne, la restauration par sablage de la croix et l'ajustement de ses éléments constitutifs ont été faits bénévolement par M. Henri Collet qui en a ensuite assuré la réinstallation le 30 juin dernier, avec l'aide de son fils Johnny et grâce au prêt de la nacelle élévatrice par la Mairie, sous la conduite de Cédric Covarel pour sa manoeuvre.

Un article d'information a par ailleurs été publié courant juillet dans le Dauphiné Libéré relatant cette action de sauvegarde du patrimoine.

Comme je vous le rappelais dans un courrier bilan-récapitulatif l'an passé, les membres de l'Association « bien vivre à La Rochette » attendaient alors la fin du délai de 2 ans consécutif aux travaux de 2009 réalisés par la Mairie (bouchage du trou et des fissures sur les voûtes du plafond), et par l'Association (travaux sur les fenêtres, dégagement et mise au propre des lieux afin de permettre les prochains travaux envisagés pour aménagement de l'intérieur), pour voir l'avancement du chantier.

Nous pensions que la réalisation du **drain** normalement prévue et programmée pour fin 2011 serait faite, mais nous voilà en 2012 et nous espérons que cette attente maintenant de 3 ans pour le séchage des murs est suffisante pour que la Mairie entame très prochainement la réalisation de ce drain extérieur pour un bon assainissement des murs enterrés et du sol de la chapelle par temps de pluie ou de neige. Je rappelle que ces travaux sont indispensables avant de mettre un nouveau parquet et de refaire les enduits des murs intérieurs.

Chaque membre actif et bienfaiteur de l'Association vous serait reconnaissant de nous préciser les intentions et les décisions du Conseil Municipal, et de nous tenir informés sur l'évolution de ce chantier.

Dans cette attente et dans l'espoir de voir se concrétiser ce *projet commun de sauvegarde d'un patrimoine et de réalisation d'une salle communale d'échange et de convivialité*, actuellement accessible mais non utilisable en l'état, je vous adresse Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations et de nos sentiments les plus dévoués.

à La Rochette le 20 août 2012

Le Président, Pierre LAURENT